

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 12 AVRIL 2023**

N°CT2023.2/032

L'an deux mille vingt-trois, le douze avril à dix-neuf heures, le conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'est réuni en salle des conseils de l'Hôtel de Ville de Créteil, sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Etaient présents, formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales :

Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Monsieur Régis CHARBONNIER, Monsieur Alexis MARECHAL, Monsieur Denis OZTORUN, Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET, Monsieur Yvan FEMEL, Monsieur Patrick FARCY, Madame Pauline ANAMBA-ONANA, Monsieur Julien BOUDIN, vice-présidents.

Monsieur Alphonse BOYE, Monsieur Arnaud VEDIE, Monsieur Didier DOUSSET, Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Monsieur Yves THOREAU, Madame Claire CHAUCHARD, Monsieur Grégoire VERNY, Monsieur François VITSE, Madame France BERNICHI, Monsieur Jean-Philippe BIEN, Madame Anne-Marie BOURDINAUD, Monsieur Maurice BRAUD, Monsieur Bruno CARON, Madame Dominique CARON, Monsieur Jean-Edgar CASEL, Madame Julie CORDESSE, Madame Catherine DE RASILLY, Madame Patrice DEPRez, Monsieur Patrick DOUET, Monsieur Etienne FILLOL, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Madame Claire GASSMANN, Madame Marie-Claude GAY, Monsieur Vincent GIACOBBI, Madame Frédérique HACHMI, Monsieur Bruno KERISIT, Madame Sophie LE MONNIER, Madame Jacqueline LETOUZEY, Monsieur Ludovic NORMAND, Monsieur Joël PESSAQUE, Monsieur Jean-Louis POUJOL, Madame Carine REBICHON-COHEN, Madame Marie-Christine SALVIA, Madame Sylvie SIMON-DECK, Madame Josette SOL, Monsieur Axel URGIN, Madame Marie VINGRIEF, Monsieur Michel WANNIN, conseillers territoriaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Madame Marie-Christine SEGUI à Monsieur Jean-Edgar CASEL, Monsieur Luc CARVOUNAS à Monsieur Julien BOUDIN, Monsieur Eric TOLEDANO à Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Vincent BEDU à Monsieur Alphonse BOYE, Monsieur Mohamed CHIKOUCHE à Madame Marie VINGRIEF, Madame Marie-Carole CIUNTU à Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Monsieur Richard DELLA-MUSSIA à Monsieur Jean-Louis POUJOL, Madame Virginie DOUET à Monsieur Denis OZTORUN, Monsieur Luc MBOUMBA à Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Monsieur Akli MELLOULI à Monsieur François VITSE, Madame Séverine PERREAU à Madame Josette SOL, Monsieur Michel SASPORTAS à Monsieur Michel WANNIN, Monsieur Jean-Raphaël SESSA à Monsieur Bruno CARON, Madame Laurence WESTPHAL à Madame Anne-Marie BOURDINAUD.

Etaient absents excusés :

Madame Françoise LECOUFLE, Monsieur Thierry HEBBRECHT, Monsieur Philippe LLOPIS, Monsieur Gilles DAUVERGNE, Madame Oumou DIASSE, Monsieur Philippe GERBAULT, Madame Corine KOJCHEN, Madame Rosa LOPES, Madame Sonia RABA, Madame Mathilde WIELGOCKI.

Secrétaire de séance : Madame Patrice DEPRez .

Nombre de votants : 64

Vote(s) pour : 64

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	17/04/23
Accusé réception le	17/04/23
Numéro de l'acte	CT2023.2/032
Identifiant télétransmission	094-200058006-20230412-lmc143428-DE-1-1



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 12 AVRIL 2023**

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	17/04/23
Accusé réception le	17/04/23
Numéro de l'acte	CT2023.2/032
Identifiant télétransmission	094-200058006-20230412-lmc143428-DE-1-1

SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 12 AVRIL 2023

N°CT2023.2/032

OBJET : **Habitat** - Approbation de la mise en œuvre du dispositif d'autorisation préalable de mise en location des logements privés ("permis de louer") à Alfortville.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants et L.5219-2 et suivants ;

VU le code de la construction et de l'habitation et notamment les articles L.635-1 et suivants et R.635-1 et suivants ;

VU le décret n°2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir dont le siège est à Créteil ;

VU le courrier en date du 7 juillet 2022 par lequel la commune d'Alfortville sollicite Grand Paris Sud Est Avenir pour l'instauration du régime d'autorisation préalable de mise en location sur une partie de son territoire communal ;

CONSIDERANT qu'en tant qu'outil de lutte contre l'habitat indigne institué par la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) et modifié par la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN), le « permis de louer » donne la possibilité aux intercommunalités compétentes en matière d'habitat, ou à défaut aux communes, d'exercer un contrôle sur les conditions de mise en location des logements du parc privé ;

CONSIDERANT que le dispositif s'applique aux locations et relocations de logements vides ou meublés à usage de résidence principale dans les périmètres d'habitat fragile (quartiers ou îlots d'habitat dégradé, ensembles d'immeubles dont les situations sont connues, etc.) ; que le parc locatif social, commercial et touristique en est exclu ;

CONSIDERANT que le « permis de louer » peut prendre la forme de deux régimes distincts :

- Un régime plus souple consistant en une simple obligation de déclaration de mise en location ;
- Un régime plus contraignant d'autorisation préalable ;

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	17/04/23
Accusé réception le	17/04/23
Numéro de l'acte	CT2023.2/032
Identifiant télétransmission	094-200058006-20230412-lmc143428-DE-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 12 AVRIL 2023**

CONSIDERANT que, dans le cadre du régime d'autorisation préalable, le propriétaire du bien doit, pour pouvoir le louer, solliciter l'administration en complétant un formulaire dédié où sont annexés les diagnostics immobiliers obligatoires réalisés pour le logement concerné ;

CONSIDERANT que l'autorité dispose d'un délai d'un mois pour répondre à l'administré et peut notamment réaliser une visite technique du bien afin de contrôler le respect des conditions de mise en location avant l'entrée dans les lieux du locataire ; qu'en cas de silence gardé par l'administration, l'autorisation est considérée comme tacitement délivrée ;

CONSIDERANT que les propriétaires qui contreviennent au dispositif s'exposent aux amendes suivantes :

- Jusqu'à 5 000 € en cas d'omission de déclaration ou d'autorisation ;
- Jusqu'à 15 000 € en cas de récidive dans les trois ans (pour le régime d'autorisation seulement) ou en cas de location malgré un refus d'autorisation ;

CONSIDERANT que les amendes sont prononcées par le préfet de département et versées à l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) ; qu'en revanche, la méconnaissance de ce dispositif est sans effet sur les baux conclus ;

CONSIDERANT que par courrier du 7 juillet 2022, la commune d'Alfortville a sollicité Grand Paris Sud Est Avenir pour l'instauration du régime d'autorisation préalable de mise en location sur une partie de son territoire communal ; que le diagnostic réalisé dans le cadre de l'étude engagée par le Territoire visant à définir une stratégie d'intervention en matière d'habitat privé a en effet identifié des enjeux en matière de lutte contre l'habitat indigne qui impactent particulièrement la commune d'Alfortville, marquée par un habitat privé ancien (44% de ce parc construit avant 1948) et plus dégradé en moyenne que dans les autres communes du territoire ;

CONSIDERANT que la commune d'Alfortville a fait part de son souhait de déployer le dispositif sur la partie Nord de son territoire qui concentre une part importante de logements anciens et potentiellement indignes ; que les services de GPSEA et de la commune ont travaillé conjointement afin de délimiter précisément le périmètre d'application du dispositif ci-annexé ;

CONSIDERANT que ce périmètre est compris entre le quai d'Alfortville et la rue de Seine du nord au sud, et du quai Blanqui/rue de la Marne et chemin Latéral de l'ouest à l'est ; qu'il comprend 1 649 logements locatifs privés, dont 485 logements potentiellement indignes ;

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	17/04/23
Accusé réception le	17/04/23
Numéro de l'acte	CT2023.2/032
Identifiant télétransmission	094-200058006-20230412-lmc143428-DE-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 12 AVRIL 2023**

CONSIDERANT qu'outre le fait que ce secteur a été identifié comme très concerné par les enjeux d'habitat indigne ou dégradé, il s'agit également de pérenniser les interventions réalisées dans le cadre de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) qui s'y est déployée entre 2012 et 2022 ;

CONSIDERANT que, compte tenu des fragilités observées sur ce périmètre au regard tant de l'hygiène que de la sécurité, susceptibles de rendre les biens impropres à l'habitation, seront ciblés les logements construits avant 1975, soit 1 017 logements sur les 1 649 susmentionnés ;

CONSIDERANT que le taux de rotation annuelle sur le secteur étant estimé à 12,5% selon les dernières informations fiscales mises à jour, ce sont environ 127 demandes d'autorisation de mise en location qui pourraient être sollicitée par an ;

CONSIDERANT que les modalités opérationnelles de gestion du dispositif seront convenues entre la commune d'Alfortville et GPSEA, qui mobilisera en particulier son service hygiène publique ;

CONSIDERANT qu'en application de l'article L.635-1 du code de la construction et de l'habitation susvisé, la date d'entrée en vigueur du dispositif ne peut être inférieure à 6 mois à compter de la publication de la délibération l'instituant ; que ce délai minimum permet d'informer l'ensemble des acteurs qu'ils soient privés (propriétaires bailleurs, syndicats, agences immobilières, notaires) ou institutionnels (CAF, services fiscaux, etc.), de sa mise en place ;

CONSIDERANT que cette démarche se déploiera à titre expérimental sur la commune d'Alfortville, au sein du périmètre ciblé, et pourra être étendue, après évaluation, sur d'autres secteurs et/ou à d'autres communes ;

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE,
REGULIEREMENT CONVOQUE LE 06 AVRIL 2023,
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

ARTICLE 1 : INSTAURE à titre expérimental pour une durée de 24 mois à compter de l'entrée en vigueur du dispositif, un régime d'autorisation préalable de mise en location sur périmètre de la commune d'Alfortville, ci-annexé, et pour les catégories d'immeubles ci-dessus exposées.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	17/04/23
Accusé réception le	17/04/23
Numéro de l'acte	CT2023.2/032
Identifiant télértransmission	094-200058006-20230412-lmc143428-DE-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 12 AVRIL 2023**

ARTICLE 2 : **DIT** que l'entrée en vigueur du dispositif est fixée au 1^{er} janvier 2024.

ARTICLE 3 : **DIT** que Grand Paris Sud Est Avenir sera chargé du suivi et de l'instruction de l'ensemble du dispositif.

ARTICLE 4 : **DIT** que la demande d'autorisation dûment complétée, constituée du formulaire CERFA ci-annexé, devra s'effectuer par voie électronique sur le portail numérique dédié qui sera mis en place ou, à défaut, être adressée par voie postale, ou déposée au format papier auprès du service Hygiène publique de Grand Paris Sud Est Avenir, 14 rue Le Corbusier, 94046 Créteil.

ARTICLE 5 : **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous les documents afférents et à mettre en œuvre toutes les démarches nécessaires pour la mise en place de ce régime.

FAIT A CRETEIL, LE DOUZE AVRIL DEUX MILLE VINGT-TROIS.

Le Président,



Signé
Laurent CATHALA

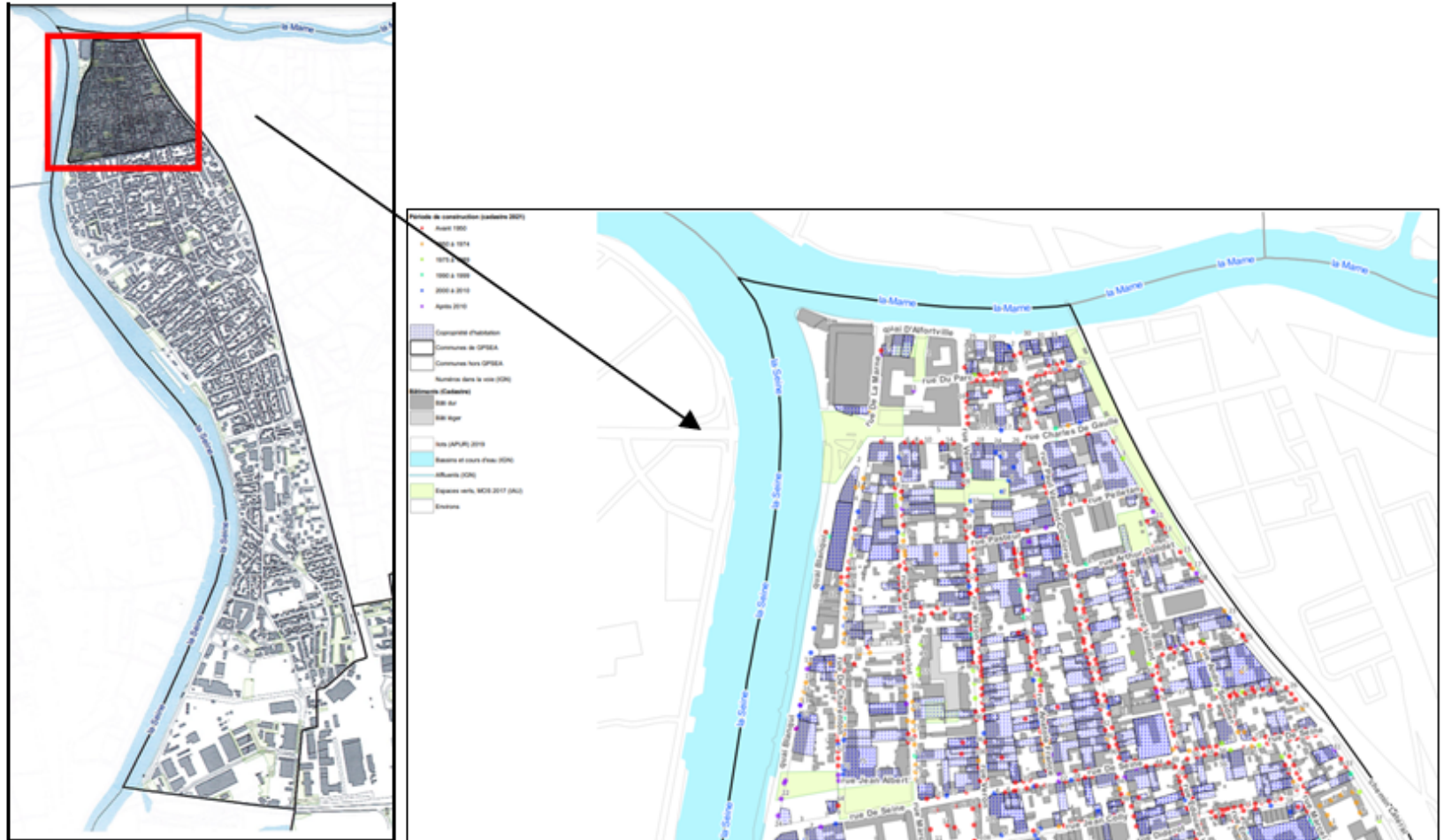
Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	17/04/23
Accusé réception le	17/04/23
Numéro de l'acte	CT2023.2/032
Identifiant télértransmission	094-200058006-20230412-lmc143428-DE-1-1

ANNEXE - INSTAURATION DU PERMIS DE LOUER SUR LA COMMUNE D'ALFORTVILLE

Liste des adresses du périmètre concernées le régime d'autorisation préalable à la mise en location :

Il comprend tous les logements dont l'année de construction est antérieure à 1975, localisés sur le plan de la ville ci-dessous entre le quai d'Alfortville et la rue de Seine du nord au sud et du quai Blanqui/rue de la Marne et Chemin latéral de l'ouest à l'est :

- Quai d'Alfortville
- Allée des soupirs
- Rue de la Marne
- Mail Jacques Prévert
- Rue du Parc
- Rue Charles de Gaulle
- Place Tony Garnier
- Rue de Charenton (du n°2 au n°64 côté pair et du n°1 au n°73 côté impair)
- Rue Pierre Leroux
- Rue Marcelin Berthelot (du n°6 au n°60 côté pair et du n°1 au n°81 côté impair)
- Rue Pasteur
- Rue Pelletan
- Rue Arthur Dalidet
- Allée des Prévoyants
- Rue Jean Albert
- Quai Blanqui (du n°1 au 21)
- Rue Véron (du n°24 au n°106 côté pair et du n°1 au n°105 côté impair)
- Rue Paul Vaillant-Couturier (du n°2 au n°90 côté pair et du n°1 au n°89 côté impair)
- Rue Edouard Vaillant (du n°2 au n°62 côté pair et du n°1 au n°51 côté impair)
- Rue André Soladier
- Chemin latéral (du n°1 au n°30)
- Rue du Confluent
- Rue de Seine
- Rue Anatole France



Demande d'autorisation préalable de mise en location de logement

Mise en location Nouvelle location

Art. L.635-1 à L.635-11 et R.635-2 du Code de la construction et de l'habitat

Ministère chargé
du logement

Cochez les cases correspondant aux renseignements à fournir

Cadre réservé à l'administration

Date de dépôt de la demande

Numéro d'enregistrement

Commune : NOM de la commune : ----- Département : -----

Établissement Public de Coopération Intercommunal (E.P.C.I.) : NOM de l'E.P.C.I : -----

1. Identité du bailleur

Vous êtes un particulier

Madame

Monsieur

Nom

Prénom(s)

Vous êtes une personne morale

Dénomination ou raison sociale

N° SIRET

Forme juridique

Représentant de la personne morale

Madame

Monsieur

Nom

Prénom

Qualité du demandeur

Rubrique à remplir si le demandeur est un mandataire du bailleur

Madame

Monsieur

Nom, Prénom ou raison sociale

Activité exercée

N° et lieu de délivrance de la carte professionnelle, le cas échéant

2. Coordonnées du bailleur

Adresse (particulier ou personne morale)

Numéro

Voie

Lieu-dit

Localité

Code postal

BP

Cedex

N° de téléphone

Adresse électronique

Adresse (mandataire)

Numéro

Voie

Lieu-dit

Localité

Code postal	<input type="text"/>	BP	<input type="text"/>	Cedex	<input type="text"/>
N° de téléphone	<input type="text"/>				
Adresse électronique	<input type="text"/>				

3. Renseignements relatifs à l'immeuble

Localisation

Numéro	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>		
Lieu-dit	<input type="text"/>		Localité	<input type="text"/>	
Code postal	<input type="text"/>	BP	<input type="text"/>	Cedex	<input type="text"/>

Type d'habitat

Maison individuelle	<input type="checkbox"/>	Immeuble collectif	<input type="checkbox"/>
---------------------	--------------------------	--------------------	--------------------------

Régime juridique de l'immeuble

Mono propriété	<input type="checkbox"/>	Copropriété	<input type="checkbox"/>
----------------	--------------------------	-------------	--------------------------

Période de construction

Avant 1949	<input type="checkbox"/>	De 1949 à 1974	<input type="checkbox"/>	De 1975 à 1989	<input type="checkbox"/>	De 1989 à 2005	<input type="checkbox"/>	Depuis 2005	<input type="checkbox"/>
------------	--------------------------	----------------	--------------------------	----------------	--------------------------	----------------	--------------------------	-------------	--------------------------

Local poubelle	<input type="checkbox"/>	Extincteurs	<input type="checkbox"/>
----------------	--------------------------	-------------	--------------------------

4. Renseignements relatifs au logement

Bâtiment	<input type="text"/>	Porte	<input type="text"/>	Etage du logement	<input type="text"/>
Surface habitable	<input type="text"/>	m ²	(dont la hauteur sous plafond est au moins égale à 2,20m)		
Usage mixte professionnel et d'habitation	Oui	<input type="checkbox"/>	Non	<input type="checkbox"/>	
Nombre de pièces principales	<input type="text"/>				
Ouverture donnant à l'air libre des pièces principales	Oui	<input type="checkbox"/>	Non	<input type="checkbox"/>	
Si non, nombre de pièces principales ne disposant pas d'une ouverture donnant à l'air libre	<input type="text"/>				

Cuisine	Oui	<input type="checkbox"/>	Non	<input type="checkbox"/>							
Intérieure	<input type="checkbox"/>	Extérieure	<input type="checkbox"/>	Séparée	<input type="checkbox"/>	Coin cuisine	<input type="checkbox"/>	Individuelle	<input type="checkbox"/>	Collective	<input type="checkbox"/>

Équipements cuisine

Évier	<input type="checkbox"/>	Appareil de cuisson	<input type="checkbox"/>	Ventilation	<input type="checkbox"/>
-------	--------------------------	---------------------	--------------------------	-------------	--------------------------

Salle de bain	Oui	<input type="checkbox"/>	Non	<input type="checkbox"/>			
Intérieure	<input type="checkbox"/>	Extérieure	<input type="checkbox"/>	Individuelle	<input type="checkbox"/>	Collective	<input type="checkbox"/>

Équipements salle de bain

Baignoire	<input type="checkbox"/>	Douche	<input type="checkbox"/>	Lavabo	<input type="checkbox"/>	Ventilation	<input type="checkbox"/>
-----------	--------------------------	--------	--------------------------	--------	--------------------------	-------------	--------------------------

WC	Oui	<input type="checkbox"/>	Non	<input type="checkbox"/>			
Dans le logement	<input type="checkbox"/>	Sur palier	<input type="checkbox"/>	Individuel	<input type="checkbox"/>	Collectif	<input type="checkbox"/>

Équipement WC

Ventilation	<input type="checkbox"/>
-------------	--------------------------

Énergie

Gaz	<input type="checkbox"/>	Électricité	<input type="checkbox"/>	Fioul	<input type="checkbox"/>	Pétrole	<input type="checkbox"/>	Bois	<input type="checkbox"/>
-----	--------------------------	-------------	--------------------------	-------	--------------------------	---------	--------------------------	------	--------------------------

Autre	<input type="checkbox"/>	Précisez	<input type="text"/>						
-------	--------------------------	----------	----------------------	--	--	--	--	--	--

Eau chaude	Oui	<input type="checkbox"/>	Non	<input type="checkbox"/>		
Individuelle	<input type="checkbox"/>	Collective	<input type="checkbox"/>			

Chauffage	Oui	<input type="checkbox"/>	Non	<input type="checkbox"/>			
Individuel	<input type="checkbox"/>	Collectif	<input type="checkbox"/>	Chauffage d'appoint	<input type="checkbox"/>		

4. Observations particulières sur l'état du logement

5. Engagement et signature(s)

Je soussigné(e), Mme M. ou dénomination si personne morale.....
atteste sur l'honneur l'exactitude des informations mentionnées dans la présente demande et déclare avoir pris connaissance que l'autorisation devient caduque si elle n'est pas suivie d'une mise en location dans un délai de deux ans suivant sa délivrance.

Fait à : Le.....
Signature

Demandeur N° 2

Je soussigné(e), Mme M. ou dénomination si personne morale.....
atteste sur l'honneur l'exactitude des informations mentionnées dans la présente demande et déclare avoir pris connaissance que l'autorisation devient caduque si elle n'est pas suivie d'une mise en location dans un délai de deux ans suivant sa délivrance.

Fait à : Le.....
Signature

Demandeur N° 3

Je soussigné(e), Mme M. ou dénomination si personne morale.....
atteste sur l'honneur l'exactitude des informations mentionnées dans la présente demande et déclare avoir pris connaissance que l'autorisation devient caduque si elle n'est pas suivie d'une mise en location dans un délai de deux ans suivant sa délivrance.

Fait à : Le.....
Signature

Demandeur N° 4

Je soussigné(e), Mme M. ou dénomination si personne morale.....
atteste sur l'honneur l'exactitude des informations mentionnées dans la présente demande et déclare avoir pris connaissance que l'autorisation devient caduque si elle n'est pas suivie d'une mise en location dans un délai de deux ans suivant sa délivrance.

Fait à : Le.....
Signature

Délai de traitement : L'établissement public de coopération intercommunale ou la commune dispose d'un délai d'un mois à compter de la date de dépôt de la demande pour délivrer l'autorisation ou la rejeter. Le silence gardé au-delà de ce délai vaut autorisation préalable de mise en location.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire du formulaire.

Fiche complémentaire pour les autres demandeurs

Demande d'autorisation préalable de mise en location de logement

Cadre réservé à l'administration

Numéro d'enregistrement

Demander n°2

1. Identité du bailleur

Vous êtes un particulier

Madame

Monsieur

Nom

Prénom(s)

Vous êtes une personne morale

Dénomination ou raison sociale

N° SIRET

Forme juridique

Représentant de la personne morale

Madame

Monsieur

Nom

Prénom

Qualité du demandeur

Rubrique à remplir si le demandeur est un mandataire du bailleur

Madame

Monsieur

Nom, Prénom ou raison sociale

Activité exercée

N° et lieu de délivrance de la carte professionnelle, le cas échéant

2. Coordonnées du bailleur

Adresse (particulier ou personne morale)

Numéro

Voie

Lieu-dit

Localité

Code postal

BP

Cedex

N° de téléphone

Adresse électronique

Adresse (mandataire)

Numéro

Voie

Lieu-dit

Localité

Code postal

BP

Cedex

N° de téléphone

Adresse électronique

Demander n°3

1. Identité du bailleur

Vous êtes un particulier

Madame

Monsieur

Nom

Prénom(s)

Vous êtes une personne morale

Dénomination ou raison sociale

N° SIRET		Forme juridique	
Représentant de la personne morale	Madame <input type="checkbox"/>	Monsieur <input type="checkbox"/>	
Nom		Prénom	
Qualité du demandeur			
Rubrique à remplir si le demandeur est un mandataire du bailleur	Madame <input type="checkbox"/>	Monsieur <input type="checkbox"/>	
Nom, Prénom ou raison sociale			
Activité exercée			
N° et lieu de délivrance de la carte professionnelle, le cas échéant			

2. Coordonnées du bailleur

Adresse (particulier ou personne morale)

Numéro		Voie	
Lieu-dit		Localité	
Code postal		BP	
		Cedex	
N° de téléphone			
Adresse électronique			

Adresse (mandataire)

Numéro		Voie	
Lieu-dit		Localité	
Code postal		BP	
		Cedex	
N° de téléphone			
Adresse électronique			

Demander n°4

1. Identité du bailleur

Vous êtes un particulier	Madame <input type="checkbox"/>	Monsieur <input type="checkbox"/>	
Nom		Prénom(s)	
Vous êtes une personne morale			
Dénomination ou raison sociale			
N° SIRET		Forme juridique	
Représentant de la personne morale	Madame <input type="checkbox"/>	Monsieur <input type="checkbox"/>	
Nom		Prénom	
Qualité du demandeur			
Rubrique à remplir si le demandeur est un mandataire du bailleur	Madame <input type="checkbox"/>	Monsieur <input type="checkbox"/>	
Nom, Prénom ou raison sociale			
Activité exercée			
N° et lieu de délivrance de la carte professionnelle, le cas échéant			

2. Coordonnées du bailleur

Adresse (particulier ou personne morale)

Numéro		Voie	
--------	--	------	--

Lieu-dit			Localité	
Code postal		BP		Cedex
N° de téléphone				
Adresse électronique				
Adresse (mandataire)				
Numéro		Voie		
Lieu-dit			Localité	
Code postal		BP		Cedex
N° de téléphone				
Adresse électronique				